



Toutes Dernières Nouvelles

Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des médecins de votre service,
département, UMF, GMF, Clinique ou CLSC
2 pages incluant celle-ci

825, boulevard Lebourgneuf, bureau 309 - Québec (Québec) G2J 0B9
☎ (581) 981-8883 / 📠 (581) 981-8884
www.amoq.ca - amoq@amoq.ca

Toutes Dernières Nouvelles... de l'AMOQ

Vendredi 7 avril 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE) du jeudi 6 avril 2017, les résultats:

Plus de 195 membres de l'AMOQ étaient présents à l'assemblée générale extraordinaire d'hier soir, 6 avril 2017.

La proposition qui a été présentée aux membres présents a été adoptée à la majorité des voix, soit:

Pour	144
Contre	39
Abstention	1

Cette proposition est donc maintenant applicable :

Association des médecins omnipraticiens de Québec

Résolution adoptée à la majorité, le 6e jour d'avril 2017

L'Assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration de l'AMOQ à procéder à :

- 1) Une attribution particulière d'un nombre spécifique de patients à chaque médecin qui fait de la prise en charge, en collaboration avec l'équipe du GAMF et du DRMG de la région de la Capitale-Nationale ;
- 2) Une attribution particulière de 88 patients par médecin, en 2 vagues. Le groupe de médecins peut cependant les répartir selon la réalité clinique de chacun des médecins;
- 3) Cette procédure est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017, avec comme objectif d'atteindre plus de 85 % d'inscriptions pour la région de la Capitale-Nationale.

Pierrette Michaud

Pierrette Michaud, M.D., Secrétaire de l'Association des médecins omnipraticiens de Québec

La collaboration de tous est primordiale pour éviter la Loi 20. Si le guichet d'accès à un médecin de famille est vide (il y a 51 000 patients en attente d'être inscrits auprès d'un médecin de famille), le ministre n'aura aucun argument pour mettre en vigueur cette législation.

Prendre entre 2 et 3 nouveaux patients par semaine du guichet d'ici le 31 décembre 2017, c'est ce qu'il faut pour y arriver! Un effort collectif nous permettra d'éviter la Loi 20

Nous vous reviendrons très prochainement sur l'aide que l'AMOQ pourra vous apporter ainsi que celle du DRMG, du CIUSSSCN et du GAMF.

MERCI de votre habituelle collaboration,

Lucie Lavallée et Pierre Carrier
L'équipe de rédaction de l'AMOQ